

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 12 juin 2026

Délibération N° DE2026071

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	19
Date de la convocation : 08/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
19 *	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE AUBEVILLE), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Viviane, BEULZ Loïc, BLOCH Thierry, PAJOT Antoine, MARTY Didier, NEBOUT Franck, MONNET Géraldine, HENDRYCKS Cathy, GEISSBERGER Sandrine, SLAWY Marion

Représentés : COUSSEAU Stéphanie représentée par VERGNION Philippe, LOUILLAOU Sandrine représentée par NEBOUT Franck, PIVETEAU-FENETEAU Adrien représenté par BEULZ Loïc, LASSAGNE Mathias représenté par BOULLAULT Angèle, MANDIN Lucie représentée par SLAWY Marion

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOULLAULT Angèle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2026

Rapporteur : **Viviane BARBOT, adjointe chargée des associations**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BARBOT qui rappelle à l'Assemblée qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2026, des crédits ont été votés, sous forme d'enveloppes pour les participations aux EPCI et pour les subventions communales à accorder.

Elle ajoute qu'il convient maintenant de procéder à leur répartition.

Elle souligne qu'en ce qui concerne les participations aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), il s'agit de contributions obligatoires.

Elle propose de les répartir comme suit :

Compte 65561 : **SILFA : 3 000 €** **SDEG : 3 000 €**

Compte 65568 : **ATD 16 : 3 900 €** **AGEDI : 100 €**

Concernant les subventions communales (compte 65748), après étude des dossiers de demandes par la commission « Associations, Sport et Culture », puis en réunion maire/adjoints, Madame BARBOT présente au Conseil les attributions de subventions communales proposées.

Il est précisé que chaque membre du conseil quitte la séance au moment de la discussion relative à une association dont il ou elle est membre.

Il est ensuite demandé à l'assemblée de se prononcer sur le tableau final suivant :

<u>Association</u>	<u>Montant</u>
Association des Maires de la Charente	630 €
Participation transports scolaires (30 €/enfant)	600 €
Participation voyage scolaire (collège 20 %)	400 €
Julie MOUNIER championnat du monde apnée	500 €
Coopérative scolaire (600 €/classe)	3 000 €
Coop scolaire pour sorties scolaires (délib du 06/03/26)	3 560 €
Association Les Roues Ailées	300 €
Foyer Rural Mainfonds Aubeville	3 000 €
Foyer Rural Mainfonds Aubeville Suv Except	
3 500 €	
Mainfonds Esprit Traditions	400 €
Comité des Fêtes de Val des Vignes	1500 €
Comité des Fêtes de Val des Vignes	
80 €	
Pour la sécurité de Tous	10 €
Club de l'Amitié	100 €
Amicale des donneurs de sang	500 €
FNCR	140 €

ATLEB	1 200 €
MFR SUD CHARENTE (50 €/enfant)	150 €
MOSC	50 €
Sté de Chasse Péreuil -Aubeville	300 €
Sté de Chasse Mainfonds	300 €
Amicale des propriétaires et chasseurs Jurignac	300 €
E SPACE AERO	2 000 €
GDON (lutte nuisibles)	400 €
RESTE EN RESERVE	2 080 €
TOTAL	25 000 €

*** Le tableau est adopté à l'unanimité excepté les subventions aux 3 sociétés de chasse pour lesquelles Madame Cathy HENDRYCKS a voté contre.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

BOULLAULT Angèle
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.